

Date de dépôt: 6 septembre 2006

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant l'aménagement de la rue de Montchoisy

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 juin 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition 1488, dont le texte est joint en annexe, sur la base d'un rapport de la commission des transports déposé le 2 novembre 2005.

Préambule

Il convient de relever que les pétitionnaires ont expressément renoncé à la première invite de la pétition (« *renoncement à des aménagements éphémères à la rue de Montchoisy* ») au cours de leur audition du 17 mai 2005 par devant la commission des transports. Pour le surplus, le présent rapport reprendra l'ordre des invites afin de conserver une meilleure lisibilité.

La pétition traite de la rue de Montchoisy. Il convient de rappeler que cet axe fait partie du réseau de quartier tel que défini dans la carte de la hiérarchie du réseau routier annexée à la loi sur les routes, du 28 avril 1967 (LRoutes - L 1 10).

Par ailleurs, cet axe et les autres lieux mentionnés dans la pétition font partie du domaine public de la Ville de Genève. Dès lors, les aménagements physiques demandés sont à la charge de la Ville de Genève, qui doit également engager les démarches nécessaires pour en obtenir l'approbation.

2^e invite : Installation de feux au carrefour Montchoisy - 31-Décembre

Aucune demande n'a été déposée par la Ville de Genève concernant la mise en place de feux de circulation au Carrefour Montchoisy - 31-Décembre.

De plus, plusieurs projets sont à l'étude dans ce secteur, ce qui rendrait cette mesure impossible ou lui ferait perdre de son utilité.

Tout d'abord, la Ville de Genève a déposé une demande de mise en zone 30 du secteur des Eaux-Vives. L'Office cantonal de la mobilité (OCM) est en train d'étudier le dossier et plusieurs points doivent encore être examinés. En effet, la rue des Eaux-Vives ne peut pas être englobée dans la zone 30, au regard des bus en trafic de ligne et à haute fréquence qui circulent sur cet axe. Le projet de la Ville de Genève envisage la création de deux zones 30 de part et d'autre de la rue des Eaux-Vives. Le bilan de stationnement prévoit la création de 14 nouvelles places de stationnement de durée limitée à 90 minutes et de 14 places en zones bleues pour les voitures, ainsi que la création de 39 places deux-roues. Ce résultat est notamment rendu possible par la mise en place de stationnement en épi dans la rue de Montchoisy.

La problématique du trafic de transit dans la rue de Montchoisy fait également partie de cette étude. Une des pistes examinée serait sa fermeture à la hauteur de la rue de la Mairie, afin d'empêcher les véhicules de se rendre en direction de l'avenue de Frontenex et coupant ainsi le transit. Les véhicules seraient obligés d'utiliser les axes du réseau primaire et secondaire et la rue de Montchoisy retrouverait sa qualité de rue de réseau de quartier. La mise à sens unique se ferait en direction de la rue William-Favre.

3^e invite : Prolongement de la rue de Montchoisy

Le prolongement de la rue de Montchoisy n'est pas à l'ordre du jour. En effet, il entraînerait des travaux importants et coûteux puisque tout l'axe de la rue devrait être créé pour les traversées de la Place du Pré-l'Evêque et l'ancien tracé devrait être supprimé.

De plus, faire de la rue de Montchoisy une ligne droite jusqu'à l'avenue de Frontenex augmentera tant le trafic de transit sur cet axe que la vitesse des véhicules, qui circuleraient sur une artère dégagée et rectiligne.

4^e invite : Maintien de l'accessibilité de la rue de Montchoisy

La rue de Montchoisy restera accessible et à double sens. Toutefois, les projets en cours examinent sa fermeture au droit de la rue de la Mairie dans le but de lui faire retrouver son statut de rue de réseau de quartier. Les mesures prévues ci-dessus supprimeront le transit et redonneront une plus grande convivialité et sécurité à cet axe en facilitant l'accès aux commerces.

5^e invite : Maintien du stationnement sur la place du Pré-l'Evêque

Aucun projet en cours ne vise à supprimer le stationnement sur la place de Pré-l'Evêque. La création d'un parking habitant à cet endroit est de la compétence de la Ville de Genève qui est en discussion à ce sujet avec la Fondation des parkings. S'il se réalise, le parking souterrain compterait 250 places, mais aucune demande en autorisation de construire n'a encore été déposée.

De plus, la mise en zone 30 du secteur va permettre, selon le projet de la Ville de Genève, de créer 28 places de stationnement pour les automobiles et 39 places de stationnement pour les deux-roues.

Suite de la procédure

Les différents projets évoqués dans la présente réponse feront l'objet des procédures usuelles qui permettront de recueillir les déterminations des habitants du quartier. Ils feront ensuite l'objet de décisions sujettes à recours.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger

Annexe :

Rapport P 1488-A de la commission des transports chargée d'étudier la pétition concernant l'aménagement de la rue de Montchoisy

Secrétariat du Grand Conseil**P 1488-A***Date de dépôt: 2 novembre 2005**Messagerie***Rapport****de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition
concernant l'aménagement de la rue de Montchoisy****Rapport de M^{me} Nelly Guichard**

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports a étudié la pétition mentionnée plus haut lors de ses séances des 10 et 17 mai, et du 7 juin 2005, sous la présidence de M^{me} Stéphanie Ruegsegger et M. Jean Spielmann. Et ce sont M^{mes} Martine Martinuzzi et Eliane Monnin qui avaient la charge de rédiger les procès-verbaux. Nous les remercions pour leur précieux concours.

M. Robert Cramer, président du DIAE, M. Christophe Genoud, secrétaire adjoint, DIAE, M. Philippe Burri, OTC, et M. Guillaume Zuber, OTC, ont suivi nos travaux et nous les en remercions également.

Les membres de la Commission des transports décident de procéder à l'audition de représentants des pétitionnaires avant d'entreprendre éventuellement d'autres démarches.

Audition de MM. Schmitz et Pfeffer, le 17 mai 2005

M. Schmitz précise qu'il est président de l'Association des intérêts des Eaux-Vives. La question du stationnement est un problème lancinant dans le quartier des Eaux-Vives. Les problèmes diffèrent cependant selon le

périmètre. La pétition 1488 concerne plus spécifiquement l'aménagement de la rue de Montchoisy. L'association compte une centaine de membres actifs, aussi bien des commerçants que des habitants.

M. Schmitz souligne que la pétition a recueilli 1912 signatures. La première demande, à savoir l'appel d'offres pour des aménagements éphémères, n'est plus d'actualité, puisque la pétition a été adressée au Grand Conseil le 7 juin 2004. Il y a donc déjà un an. En revanche, les quatre points suivants sont maintenus et notamment :

1. Placer un feu au carrefour rue de Montchoisy / rue du XXXI-Décembre.
2. La pétition demande également que la rue de Montchoisy soit prolongée de manière à ce qu'elle traverse le parking devant la Mairie et rejoigne l'avenue de Frontenex.
3. La rue du Jeu-de-l'Arc pourrait être transformée en terrasse. Cette solution aurait l'avantage de mettre en valeur deux immeubles typiques qui constitueraient ainsi la porte d'entrée du quartier.
4. Le fait d'interdire une partie de la circulation à cet endroit serait aussi une bonne chose. Cette solution est cependant envisageable uniquement si l'on réalisait un parking souterrain.

Discussion avec les représentants des pétitionnaires

A un député qui s'interroge sur la faisabilité d'un parking souterrain, M. Schmitz signale qu'un projet était à deux doigts d'aboutir. Il n'y avait pas de contrainte à l'époque liée à la nappe phréatique.

Pour répondre à un député qui souhaiterait savoir si l'association a fait part de ses préoccupations à la Ville de Genève, M. Schmitz indique que les pétitionnaires ont été entendus par le Conseil municipal in corpore. Elle a pu exposer sa position, mais la pétition a été classée.

Interrogé sur la pertinence de la mise en place des macarons et leur utilisation, M. Schmitz pense effectivement que la logique des macarons est une bonne approche pour résoudre un certain nombre de problèmes de parage dans les quartiers.

Un député demande si des discussions ont lieu avec l'association « Vivre aux Eaux-Vives ». M. Schmitz répond que l'association qu'il préside existe depuis 1912. Elle se veut apolitique, indépendante et formée de courants divers. Certains de ses membres font partie de l'association « Vivre aux Eaux-Vives ». Il y a donc des contacts personnels. Par ailleurs, lors de la dernière assemblée générale, il a été décidé de mettre sur pied des rencontres ponctuelles.

Conclusion des travaux de la commission

Une députée suggère le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il s'agit, en effet, selon elle, de l'issue la plus pertinente face à l'interaction entre la Ville et l'OTC au sujet de cette pétition.

Cet avis est partagé par des députés de différents groupes précisément au vu du conflit de compétence entre la Ville et l'Etat dans ce dossier. Cette situation a encore été mise en exergue lors de l'audition des représentants des pétitionnaires.

Certains députés, quant à eux, préconisent le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. Bien que la pétition ait récolté près de 2000 signatures, ces commissaires estiment que l'on ne peut pas faire grand-chose si ce n'est prendre acte de ce texte.

Une députée rappelle que pour la halte ferroviaire de Saint-Jean, la commission avait opté pour le renvoi au Conseil d'Etat pour information.

La présidente met aux voix la première proposition, soit le **dépôt** de la pétition P1488 **sur le bureau du Grand Conseil** :

Oui : 4 (2 Ve, 2 S)

Non : 5 (1 UDC, 1 L, 1 R, 2 PDC)

Abst : 1 (1 S)

Ce dépôt est refusé

Une députée souhaite préciser qu'elle s'est abstenue en raison de son titre de fonctionnaire à l'Etat.

La présidente met ensuite aux voix

le renvoi de la pétition 1488 au Conseil d'Etat

Oui : 5 (1 UDC, 1 L, 1 R, 2 PDC)

Non : 2 (2 Ve)

Abst : 3 (3 S)

Conclusion

A l'issue de leurs travaux, les membres de la Commission des transports du Grand Conseil vous invitent donc, Mesdames et Messieurs les députés, à suivre le préavis de la commission et voter le renvoi de la pétition 1488 au Conseil d'Etat.

Pétition (1488)

concernant l'aménagement de la rue de Montchoisy

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les soussignés, habitants, commerçants, indépendants, clients, employés, ouvriers, visiteurs, usagers de la rue de Montchoisy et de ses abords, demandent de :

- ne pas entreprendre d'aménagements éphémères à la rue de Montchoisy ;
- pourvoir de feux le carrefour Montchoisy – XXXI-Décembre ;
- prolonger la rue de Montchoisy dans son axe principal en traversant le Pré-l'Evêque jusqu'à l'avenue de Frontenex et parallèlement supprimer la circulation sur la rue du Jeu-de-l'Arc ;
- maintenir la rue de Montchoisy ouverte au trafic dans les deux sens sur toute sa longueur et assurer aussi sa bonne accessibilité audit trafic ;
- maintenir provisoirement le stationnement sur toute la place du Pré-l'Evêque jusqu'à la construction d'un parking sous cette place qui sera alors aménagée selon la volonté de la population.

N.B. : 1912 signatures
Association des intérêts des Eaux-Vives
p.a. M. André Pfeffer
Président
Ch. Frank-Thomas 42
1208 Genève